

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	PARCELLE	SUPERFICIE RAPPROCHÉE AU M2
----	-------------	--------------	----------	-----------------------------------

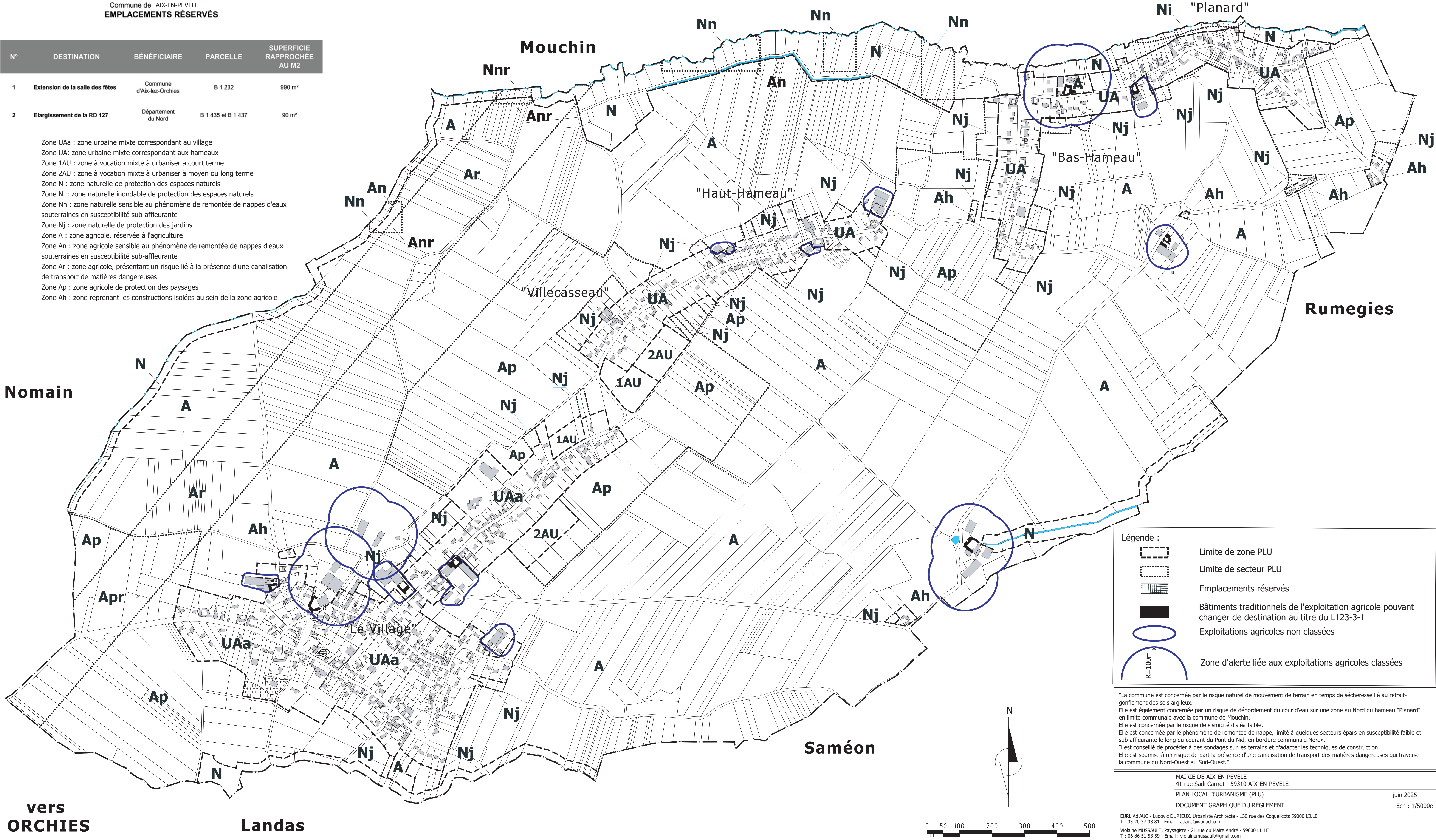
1	Extension de la salle des fêtes	Commune d'Aix-lez-Orchies	B 1 232	990 m²
2	Elargissement de la RD 127	Département du Nord	B 1 435 et B 1 437	90 m²

Zone UAa : zone urbaine mixte correspondant au village
Zone UA : zone urbaine mixte correspondant aux hameaux
Zone 1AU : zone à vocation mixte à urbaniser à court terme
Zone 2AU : zone à vocation mixte à urbaniser à moyen ou long terme
Zone N : zone naturelle de protection des espaces naturels
Zone Ni : zone naturelle inondable de protection des espaces naturels
Zone Nn : zone naturelle sensible au phénomène de remontée de nappes d'eaux souterraines en susceptibilité sub-affleurante
Zone Nj : zone naturelle de protection des jardins
Zone A : zone agricole, réservée à l'agriculture
Zone An : zone agricole sensible au phénomène de remontée de nappes d'eaux souterraines en susceptibilité sub-affleurante
Zone Ar : zone agricole, présentant un risque lié à la présence d'une canalisation de transport de matières dangereuses
Zone Ap : zone agricole de protection des paysages
Zone Ah : zone reprenant les constructions isolées au sein de la zone agricole

Nomain

vers
ORCHIES

Landas



Légende :

Limite de zone PLU

Limite de secteur PLU

Emplacements réservés

Bâtiments traditionnels de l'exploitation agricole pouvant changer de destination au titre du L123-3-1

Exploitations agricoles non classées

Zone d'alerte liée aux exploitations agricoles classées

"La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Elle est également concernée par un risque de débordement du cour d'eau sur une zone au Nord du hameau "Planard" en limite communale avec la commune de Mouchin.
Elle est concernée par le risque de sismicité d'aléa faible.
Elle est concernée par le phénomène de remontée de nappe, limité à quelques secteurs épars en susceptibilité faible et sub-affleurante le long du courant du Pont du Nid, en bordure communale Nord». Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.
Elle est soumise à un risque de part la présence d'une canalisation de transport des matières dangereuses qui traverse la commune du Nord-Ouest au Sud-Ouest."

	MAIRIE DE AIX-EN-PEVELE
	41 rue Sadi Carnot - 59310 AIX-EN-PEVELE
	PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
	DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

EURL Ad'AUC - Ludovic DURIEUX, Urbaniste Architecte - 130 rue des Coquelicots 59000 LILLE
T : 03 20 37 03 81 - Email : adauc@wanadoo.fr

Violine MUSSAULT, Paysagiste - 21 rue du Maire André - 59000 LILLE
T : 06 86 51 53 99 - Email : violinemussault@gmail.com

juin 2025

Ech : 1/5000e

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	PARCELLE	SUPERFICIE RAPPROCHÉE AU M2
----	-------------	--------------	----------	-----------------------------------

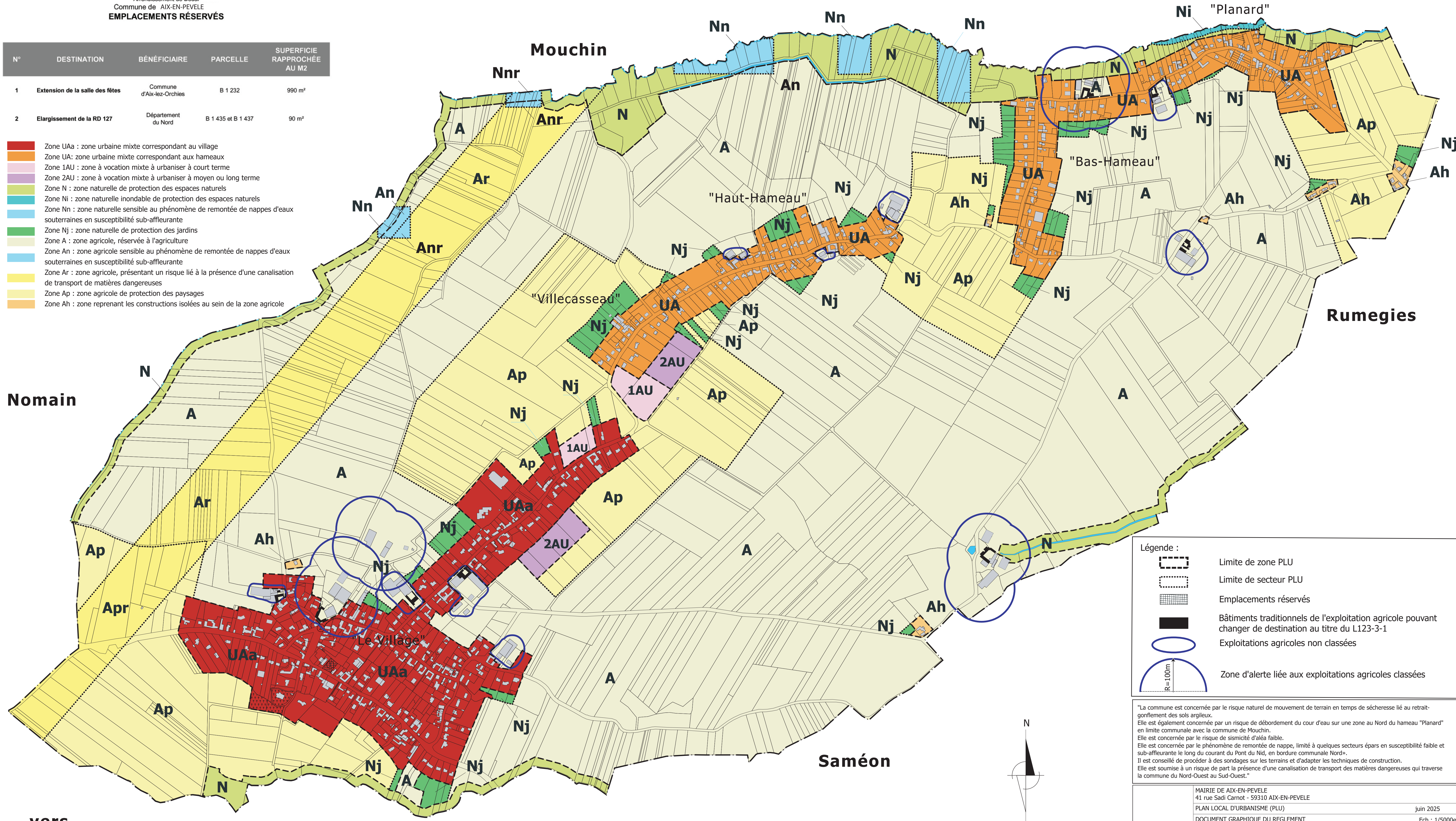
1	Extension de la salle des fêtes	Commune d'Aix-lez-Orchies	B 1 232	990 m²
2	Elargissement de la RD 127	Département du Nord	B 1 435 et B 1 437	90 m²

- Zone UAa : zone urbaine mixte correspondant au village
- Zone UA : zone urbaine mixte correspondant aux hameaux
- Zone 1AU : zone à vocation mixte à urbaniser à court terme
- Zone 2AU : zone à vocation mixte à urbaniser à moyen ou long terme
- Zone N : zone naturelle de protection des espaces naturels
- Zone Ni : zone naturelle inondable de protection des espaces naturels
- Zone Nn : zone naturelle sensible au phénomène de remontée de nappes d'eaux souterraines en susceptibilité sub-affleurante
- Zone Nj : zone naturelle de protection des jardins
- Zone A : zone agricole, réservée à l'agriculture
- Zone An : zone agricole sensible au phénomène de remontée de nappes d'eaux souterraines en susceptibilité sub-affleurante
- Zone Ar : zone agricole, présentant un risque lié à la présence d'une canalisation de transport de matières dangereuses
- Zone Ap : zone agricole de protection des paysages
- Zone Ah : zone reprenant les constructions isolées au sein de la zone agricole

Nomain

vers
ORCHIES

Landas



Légende :

- Limite de zone PLU
- - - Limite de secteur PLU
- ▨ Emplacements réservés
- Bâtiments traditionnels de l'exploitation agricole pouvant changer de destination au titre du L123-3-1
- Exploitations agricoles non classées
- R=100m Zone d'alerte liée aux exploitations agricoles classées

"La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Elle est également concernée par un risque de débordement du cour d'eau sur une zone au Nord du hameau "Planard" en limite communale avec la commune de Mouchin.
Elle est concernée par le risque de sismicité d'aléa faible.
Elle est concernée par le phénomène de remontée de nappe, limité à quelques secteurs épars en susceptibilité faible et sub-affleurante le long du courant du Pont du Nid, en bordure communale Nord».
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.
Elle est soumise à un risque de part la présence d'une canalisation de transport des matières dangereuses qui traverse la commune du Nord-Ouest au Sud-Ouest."

MAIRIE DE AIX-EN-PEVELE 41 rue Sadi Carnot - 59310 AIX-EN-PEVELE	
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	juin 2025
DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT	Ech : 1/5000e

EURL Ad'AUC - Ludovic DURIEUX, Urbaniste Architecte - 130 rue des Coquelicots 59000 LILLE
T : 03 20 37 03 81 - Email : adauc@wanadoo.fr
Violaine MUSSAULT, Paysagiste - 21 rue du Maire André - 59000 LILLE
T : 06 86 51 53 59 - Email : violainemussault@gmail.com